Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 24 juin 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 DU 78-1 DLH Appel à projet pour le développement de l'habitat participatif – Acquisition auprès de Paris Habitat d'une emprise 18, rue Armand Carrel (19e) constituant une partie du terrain d'assiette du projet.

M. Ian BROSSAT, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L. 2141-2 ;

Vu la délibération 2012 DLH 126 du Conseil de Paris des 9 et 10 juillet 2012 approuvant la Charte parisienne pour le développement de l'habitat participatif à Paris ;

Vu le Programme Local de l'Habitat 2011-2016 adopté par le Conseil de Paris les 28, 29 et 30 mars 2011 ;

Vu la Charte d'orientation du Réseau national des collectivités en matière d'habitat participatif signée au nom de la Ville de Paris le 24 novembre 2011 en application de la délibération 2011 DLH 289 des 14 et 15 novembre 2011 ;

Considérant que l'appel à projets pour le développement de l'habitat participatif porte notamment sur la parcelle d'environ 228 m² cadastrée section EO n°33, propriété de la Ville de Paris, située 16, rue Armand Carrel et l'emprise de terrain d'environ 79 m² à détacher de la parcelle de 20 000 m² cadastrée section EO n°41 propriété de Paris Habitat ;

Vu les plans constituant l'assiette du projet de construction porté par la SAS « LOTUS » désigné lauréat du projet d'habitat participatif sur les terrains situés 16 et 18 rue Armand Carrel ;

Vu le plan matérialisant la servitude de vue ;

Vu l'avis du Service Local du Domaine 75 en date du 7 mai 2019 ;

Vu le projet de promesse d'acquisition annexée ;

Vu l'avis de M. le Maire du 19e arrondissement en date du 29 mai 2019 ;

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 19e en date du 28 mai 2019 ;

Vu le projet en délibération en date du 28 mai 2019 par lequel Mme la Maire de Paris propose de l'autoriser à acquérir auprès de Paris Habitat, l'emprise d'environ 79 m² à détacher de la parcelle cadastrée EO n°41, puis de l'autoriser à céder cette emprise, qui constitue une partie du terrain d'assiette du projet, au groupe LOTUS aux prix et conditions essentielles prévus dans le projet d'acte d'acquisition annexé ;

Sur le rapport présenté par M. Ian BROSSAT, au nom de la 5e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à acquérir auprès de Paris Habitat, une parcelle de terrain d'environ 79 m² à détacher de la parcelle cadastrée EO n°41 qui constitue une partie du terrain d'assiette du projet d'habitat participatif du 16-18, rue Armand Carrel. L'acquisition se fera aux conditions dont les caractéristiques essentielles figurent dans le projet d'acte annexé.

Article 2 : Le prix d'acquisition de l'emprise est fixé à 208.000 €. Ce prix comprend la création de toutes les servitudes nécessaires au bon fonctionnement du projet.

Article 3 : La dépense d'un montant de 208.000 € est prévue au budget de la Ville de Paris (exercice 2019 et/ou suivants).

Article 4 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer tous les actes et à constituer toutes les servitudes nécessaires à cette opération. Madame la Maire est notamment autorisée à signer une promesse synallagmatique avec Paris Habitat précédant l'acquisition si le phasage de l'opération d'habitat participatif sur les parcelles 16-18 rue Armand Carel le nécessite.

Article 5 : Tous les frais, droits et honoraires auxquels pourra donner lieu la réalisation cette acquisition seront supportés par la Ville de Paris. Les contributions et taxes de toute nature auxquelles les propriétés cédées sont et pourront être assujetties seront acquittées par la Ville de Paris à compter de la signature de l'acte notarié d'acquisition à intervenir.

Article 6 : L'emprise mentionnée à l'article 1 constituant une partie du terrain d'assiette du projet d'habitat participatif est destinée, après son acquisition, à être cédée au groupe LOTUS, lauréat de l'appel à projet pour le développement de l'habitat participatif sur la parcelle située 16-18, rue Armand Carrel (19e).

La Maire de Paris,

Anne Hidalgo

Anne HIDALGO